

La LNPN : « colonne vertébrale » de l'espace Paris-Seine-Normandie au sein duquel s'inscrit pleinement Caen-Métropole

LE SYNDICAT MIXTE CAEN-METROPOLE SOUSCRIT AUX OBJECTIFS BAS-NORMANDS SUR LA LNPN.

Les élus du Syndicat Mixte Caen-Métropole appuient avec force la position commune basnormande en faveur de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) dans la perspective d'un projet territorial normand. C'est pourquoi ils souscrivent pleinement à **la plate-forme suivante**:

- ➤ un objectif de raccordement de Caen à Paris en 1h15, de Cherbourg à Paris en 2h15, permettant de favoriser des synergies entre la Basse-Normandie et l'Ile-de-France tout en augmentant son potentiel économique, notamment touristique.
- → une liaison de Rouen à Caen en 45 minutes (contre 1h30 aujourd'hui), afin de favoriser les échanges intra-normands et permettre le développement de toute la Normandie, partie intégrante de Paris-Seine-Normandie.
- ➤ des **liaisons aux villes normandes** afin que toute notre région bénéficie de la LNPN, en s'appuyant sur un maillage de la région par l'utilisation du réseau ferroviaire existant et par des mises en correspondances efficaces.
- des arrivées à Paris la Défense et Saint-Lazare, permettant un accès optimum au centre de la capitale.
- > une interconnexion à la plateforme aéroportuaire de Roissy afin de contribuer à l'attractivité économique et touristique de notre région au niveau international.
- une interconnexion au réseau grande vitesse national et européen pour démultiplier les effets de la ligne sur la mobilité vers et depuis notre région et en développer l'attractivité.
- > des services de transport favorisant l'accessibilité et des fréquences attractives.

Il doit être réaffirmé ici que l'importance des interconnexions dans ce projet et notamment de celle de Caen et de Rouen en 45 minutes implique nécessairement un débranchement du « Y normand » proche de Rouen. Nous parlons d'une véritable ligne nouvelle.

LA LNPN INSCRIT RESOLUMENT NOTRE TERRITOIRE DANS LA DYNAMIQUE PARIS-SEINE-NORMANDIE.

La LNPN constituera « l'épine dorsale » du développement de Paris-Seine-Normandie. Elle est donc indispensable, non seulement pour faciliter les déplacements des personnes dans l'ensemble de ce vaste espace, mais également pour libérer des sillons ferroviaires pour les trains de fret.

Caen-Métropole, qui recouvre aujourd'hui plus de 80 % de l'aire urbaine de Caen et correspond donc sensiblement au « bassin de vie » primaire de la capitale régionale de Basse-Normandie, s'est doté d'un véritable projet de territoire traduit dans son Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 20 octobre 2011.

Son ambition consiste à faire reconnaître le caractère essentiel de Caen-Métropole dans l'armature urbaine de l'Europe du Nord Ouest, espace qui structure et organise une région sur la rive méridionale de la mer la plus fréquentée du Globe et qui constitue également l'un des points majeurs d'accès aux îles britanniques depuis le continent.

Le SCoT constitue l'acte fondateur d'une nouvelle méthode d'aménagement et de développement de Caen-Métropole pour les vingt années à venir, dans le respect de chaque partie du territoire, mais tendu vers un objectif commun ambitieux : favoriser un développement harmonieux, solidaire et durable d'un ensemble territorial interdépendant.

C'est pourquoi, se fondant sur sa position géographique du territoire, à l'interface du Bassin parisien, de l'arc Manche et de l'arc Atlantique, et sur la façade maritime de la métropole francilienne, le SCoT donne à Caen-Métropole une triple mission à trois échelles :



- Fédérer et animer le réseau des villes bas-normandes,
- Renforcer la coopération métropolitaine avec le Havre, Rouen et Paris
- Penser la Normandie comme la façade littorale de la métropole francilienne.

Les deux dernières missions s'inscrivent parfaitement dans la démarche « Paris-Seine-Normandie » engagée depuis 2010 à la suite du « Grand Pari(s) » et autour du projet de LNPN.

Les réflexions conduites durant l'élaboration du document stratégique que constitue le SCoT se fondent sur de convictions prospectives fortes quant à l'avenir économique de Caen-Métropole au sein l'ensemble Paris-Seine-Normandie :



- La mondialisation de l'économie se traduit d'abord par une croissance exponentielle du trafic maritime mondial. Les espaces littoraux et portuaires sont donc plus stratégiques que jamais.
- Dans la compétition économique internationale, seule la métropole parisienne peut prétendre à un statut de « ville monde ». Toutefois, pour renforcer sa compétitivité mondiale, elle doit impérativement se doter d'un accès à la mer, performant au plan logistique afin de s'inscrire dans une économie où compte de plus en plus la capacité à capter les flux pour en tirer de la valeur ajoutée.
- Compte tenu des atouts incomparables de sa position géographique au sein du continent et de sa puissance économique, Paris-Seine-Normandie doit fonder son développement futur sur sa puissance tertiaire mais également sur la mutation de son industrie vers les technologies innovantes et durables, notamment dans ses domaines de prédilection que sont l'énergie, la mobilité, la chimie et l'agro-alimentaire, la recherche et le développement.
- Il est nécessaire, pour mener à bien un tel projet, de prendre appui sur les villes et de favoriser, à Caen, au Havre et à Rouen, le développement des fonctions métropolitaines, de maximiser leurs atouts dans l'économie de la connaissance et le potentiel d'attractivité qui en découle.
- Il est indispensable de mettre en place un nouvelle architecture des mobilités durables à l'échelle de Paris-Seine-Normandie pour faciliter et rendre plus confortables les déplacements permettant un accès rapide des habitants aux ressources urbaines rares, mais également aux espaces naturels.

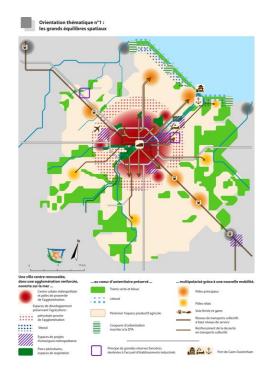
C'est la raison pour laquelle la reconnaissance du rôle métropolitain des grandes villes normandes doit se traduire par l'accès de Caen au réseau ferroviaire à grande vitesse national et européen et par l'implantation d'équipements structurants de niveau métropolitain, inhérents au rôle d'organisation du vaste territoire d'influence qui est le sien.



LE SCOT DECLINE CETTE NOUVELLE AMBITION DANS UN PROJET DURABLE DE DEVELOPPEMENT POUR CAEN-METROPOLE

Les atouts et qualités de Caen-Métropole sont nombreux au plan économique, scientifique, environnemental et urbain et se traduisent par une réelle attractivité. Il convient cependant de les valoriser pour préparer le territoire à entrer de plein pied dans son deuxième millénaire. Cette mission est loin d'être simple dans un monde en évolution rapide tant au plan continental, avec l'approfondissement et l'élargissement de l'Union Européenne, qu'au plan mondial, l'intensification de la globalisation qui devrait perdurer voire s'intensifier au-delà de la crise actuelle.

En outre, ce monde, dont nous percevons désormais le caractère fini des ressources, doit être géré avec économie et discernement. Les questions d'épuisement prévisible des énergies fossiles et de changement climatique ne doivent pas être sous-estimées. Elles appellent des réponses claires et responsables tant qu'il est encore possible d'agir préventivement.





L'objectif premier du SCoT consiste à permettre à Caen-Métropole d'amplifier son dynamisme économique et affirmer ainsi son rôle et son rang dans l'armature urbaine du nord-ouest de l'Europe. Pour ce faire, le SCoT préconise de renforcer la compétitivité économique :

- en assurant la promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- en encourageant l'implantation d'entreprises tournées vers les nouvelles technologies,
- en favorisant le développement de l'activité de l'appareil industriel existant,
- en facilitant la diffusion des activités économiques de la sphère « présentielle ».

Cependant, et afin d'engager résolument le territoire à assumer sa part de fonction portuaire et logistique, le SCoT Caen-Métropole s'est fixé les objectifs suivants, en cohérence avec la Directive Territoriale de l'Estuaire de la Seine :

- Développer les capacités du port de Caen-Ouistreham et préserver son accès ferré
- Compléter l'équipement logistique de l'agglomération en prévoyant la création d'une plateforme logistique embranchée fer d'une cinquantaine d'hectares au sud-est de Caen,
- Favoriser l'émergence du site de Mézidon-Canon comme plateforme logistique multimodale à l'embranchement des voies ferrées Paris-Caen-Cherbourg et Caen-Tours

Afin de maintenir et de développer le potentiel industriel du territoire, le SCoT a défini des espaces stratégiques de projet pour accueillir ce type d'activités. Il a également prévu la constitution de deux réserves foncières de plus de 100 ha pour accueillir des établissements industriels.

Le projet d'aménagement porté par le SCoT vise à permettre la mise en œuvre de ces objectifs tout en corrigeant les dysfonctionnements identifiés, notamment en matière de trop forte consommation d'espace et de dépendance à la mobilité automobile. Ce projet s'articule autour de quatre grands principes :

- Donner la priorité aux modes de déplacements alternatifs à l'automobile, au premier rang desquels le train, en organisant le développement des pôles situés le long de l'axe ferroviaire et en protégeant les emprises ferroviaires existantes, même désaffectées;
- Redynamiser la construction dans l'agglomération et polariser le développement des couronnes périurbaines sur les bourgs équipés ;
- Porter l'ambition architecturale et urbanistique du territoire, plus particulièrement autour des nœuds ferroviaires, portes d'entrée du territoire ;
- Mettre le principe d'éco-responsabilité au cœur du projet de territoire, notamment à travers la définition d'une « trame verte et bleue », tant il est évident que de la performance environnementale dépend aussi de l'attractivité qui constitue la base même du développement futur.

RESUME DE LA CONTRIBUTION

Les élus du Syndicat Mixte Caen-Métropole souscrivent pleinement à la position commune bas-normande en faveur de la LNPN et déclarent que ce projet doit répondre aux fonctionnalités attendues par les habitants de Caen-Métropole : une amélioration très significative de la fiabilité, de la régularité et du confort à bord des trains entre Caen et Paris et entre Caen et les principales villes normandes et une réduction sensible des temps de parcours : Caen - Paris et Caen – Le Havre en 1h15 et Caen – Rouen en 45 mn.

Ce projet de ligne constituera la « colonne vertébrale » de l'espace Paris-Seine-Normandie dans la dynamique duquel s'inscrit pleinement Caen-Métropole.

Véritable projet de territoire pour les vingt ans à venir, le SCoT décline cette nouvelle ambition dans un projet durable de développement : il engage Caen-Métropole à renforcer sa vocation métropolitaine en matière d'équipements structurants de niveau régional en particulier, en matière d'enseignement supérieur et de recherche et à assumer pleinement ses fonctions portuaires, logistiques et industrielles.

Fondé sur un principe d'éco-responsabilité, le SCoT prévoit un développement polarisant, respectueux des espaces agricoles et naturels, moins consommateur d'espace et appuyé sur une nouvelle architecture des mobilités alternatives à l'automobile dont la LNPN doit assurer la continuité à l'échelle de Paris-Seine-Normandie.